

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2017– 20 h 30

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Christophe DEGLISE

-

Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX -
Cristinne URBIN – Bernard VIVIER.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie BURFIN ➔ procuration à Cristinne URBIN

Melvyn GIRAULT ➔ procuration à Simon ALBERT

Céline THEVENOUX

DATE DE CONVOCATION : 24 mai 2017

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.

I – VALIDATION COMPTE RENDU

Les Conseillers municipaux valident, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2017.

II – FINANCES COMMUNALES

2-1 Décisions modificatives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, pour le budget principal, le budget eau et le budget assainissement, les décisions modificatives de transferts de crédits de comptes excédentaires à comptes déficitaires.

2-2 Augmentation capital SEMCODA

M. le Maire informe le conseil municipal que la SEMCODA sollicite la commune pour participer à sa nouvelle augmentation de capital.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas souscrire à l'augmentation de capital.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 TAP-NAP – Temps d'Activité Périscolaire – Nouvelles Activités Périscolaires

Suite au projet Macron de laisser aux communes le soin de décider de revoir l'application des TAP/NAP et la probable suppression en 2019 du fonds d'amorçage, qui vient en aide aux communes pour financer les activités périscolaires, se pose la question du maintien des TAP/NAP.

En première approche se dégage, au niveau des mairies rattachées au SIVOM et ayant une école, une tendance pour le maintien des TAP/NAP à la rentrée 2017.

3-2 Rentrée 2017-2018

En conséquence de la fermeture d'une classe, des ajustements du temps de travail des agents sont à l'étude.

3-3 Cantine - Garderie

- Tarifs

Pour couvrir partiellement l'augmentation des charges de fonctionnement le conseil municipal, après délibération, décide de porter, à compter du 1^{er} septembre 2017 :

- le prix du repas servi à la cantine de 4.90 € à 4.95 €
- le prix de la ½ heure de garderie périscolaire de 0.85 € à 0.90 €

Achat divers :

Les barquettes multi portions utilisées pour les plats chauds seront remplacées par des bacs inox gastronomes professionnels, réutilisables pour un cout de 600 €.

3-4 Charges scolaires

M. le Maire rappelle que le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Lhuis scolarise les élèves des communes de Lhuis, Marchamp et Innimont et qu'il conviendrait, dans une démarche de solidarité et de vrai mutualisation, de répartir toutes les charges afférentes à l'école, y compris les charges d'investissement, entre les trois communes, au prorata des élèves accueillis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour que la commune de Lhuis répercute au prorata du nombre d'élèves l'ensemble des charges, fonctionnement et investissement, du groupe scolaire entre les trois communes du RPI.

Pour information la charge globale, par élève, pour l'exercice 2015/2016 était de 1406 €

3-5 Exercice évacuation incendie

Un exercice d'évacuation incendie s'est déroulé en présence d'un responsable des pompiers.

Des améliorations sont nécessaires pour en assurer un bon déroulement.

3-6 Ecoles connectées

Un appel à projet pour le développement de l'innovation numérique dans les écoles rurales avait été lancé par le Ministère de l'Education Nationale.

La commune de Lhuis répondant aux critères d'éligibilité, et après avis de la Directrice du groupe scolaire, un dossier sera déposé auprès des instances concernées.

IV – URBANISME

4-1 Révision POS-PLU

M. le Maire communique aux conseillers les comptes rendus des réunions des 11 et 18 mai, consacrées à une visite de terrain.

Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.

4-2 Réunion publique

Une réunion publique est programmée le VENDREDI 16 JUIN à 20h à la salle polyvalente, au cours de laquelle seront communiquées :

- des informations générales sur la révision du POS-PLU
- les méthodes et cadres de travail
- les incidences du PLU sur les prochaines décennies.

Il est rappelé qu'aucune question d'intérêt privé ne sera à aborder au cours de la réunion.

4-3 Points sur dossiers en cours

- Les services de l'urbanisme de la Préfecture ont émis un avis défavorable pour un détachement de lot pour un terrain situé en zone hors PAU (Parties Actuellement Urbanisées) et partiellement dépourvu de réseaux.

4-4 Adhésion au Service ADS de la CCPA

Application du Droit du Sol (ADS), contrôle de l'utilisation des sols.

Le conseil municipal, par délibération, approuve la convention de mise à disposition du service instructeur de la CCPA, à titre gratuit, au profit de la commune de Lhuis.

4-5 RNU

La commune reste en Règlement National d'Urbanisme jusqu'à l'approbation du PLU. Chaque dossier d'instruction d'un dossier d'urbanisme part, après avis du Maire et du service instructeur, aux services de l'urbanisme de la Préfecture qui seuls, au nom du Préfet, émettent un avis conforme que le Maire doit reprendre dans l'arrêté.

6-6 Taxe d'aménagement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2.5%
- d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin d'une superficie inférieure à 20 m²

V – VOIRIE-RESEAUX-TRAVAUX DIVERS

5-1 Point sur travaux

- la réparation des principales fuites a été réalisée. Une nette diminution du volume d'eau distribué a été constatée
- la pose des compteurs de sectorisation est programmée

- les caractéristiques (débit-pression) des poteaux incendie seront testées après de préalables travaux de remise en état « mécanique » des poteaux et des vannes de coupure.

5-2 Lagunage

Les tuyaux d'évacuation (en pvc) sont fortement dégradés et devront être remplacés sur les lagunes de Préseigneux et du Creux, pour un cout global de 30 000 €.

5-3 RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service)

Après présentation par M. le Maire, le conseil municipal adopte :

- le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public en eau potable
- le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Une note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau viendra compléter l'information des élus.

Site de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : www.eaurmc.fr

5-4 Aide en faveur de la ressource en eau

Les dossiers de demande de subvention, au service de la collectivité, sont à transmettre aux services du Département avant le 15 septembre 2017.

5-5 SPANC

Les contrôles des installations d'assainissement non collectif ont été réalisés. Quatre installations n'ont pu être contrôlées ; les usagers/propriétaires seront relancés par les services de la Mairie.

5-6 Relevés des compteurs d'eau

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau du 15 au 30 juin. L'accès aux installations doit être assuré.

5-7 Fleurissement de la commune

M. le Maire remercie vivement les participants (élus et rares bénévoles) qui ont assuré, un samedi, les plantations sur la commune.

VI – BATIMENTS COMMUNAUX- TRAVAUX

- Restaurant

Après avis pris auprès du gérant, les travaux nécessaires dans le cadre de la mise en accessibilité seront programmés sur le 2^{ème} semestre, durant la période gênant le moins l'exploitation de l'activité.

- Toit terrasse salle polyvalente

Des travaux pour colmater les fuites/infiltrations sont à réaliser.

VII – CCPA

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil communautaire est consultable en mairie ou sur le site officiel de la CCPA : www-cc-plainedel'ain.fr

VIII – SIVOM

La pose de la première pierre du collège a eu lieu le 23 mai. Le prochain conseil syndical aura lieu le 15 juin.

IX – AFFAIRES COURANTES

Enlèvement pneus mis en décharge sauvage

Le coût de l'enlèvement de plus de 5 tonnes des pneus sur la voie du Tram s'élève à 2 300 €, hors coût du travail fourni par les agents communaux, les bénévoles et élus.

Plan Vigipirate

M. le Préfet a communiqué en Mairie, les mesures renforcées à mettre en place dans le cadre du plan Vigipirate, pour toutes les manifestations se déroulant sur notre territoire.

Bibliothèque (bâtiment de l'ancienne école maternelle)

La bibliothèque deviendra municipale, avec une gouvernance modifiée.

Le fonctionnement sera toujours assuré par des bénévoles que la Municipalité remercie vivement.

Un matériel informatique de base, gracieusement offert par un élu, a été mis en place.

Un kiosque libre-service-échange de livres est envisagé.

Une journée porte ouverte est prévue le 8 juillet prochain de 10h à 15 h.

Abribus

L'installation d'abribus aux trois points de ramassage scolaire où le nombre d'élèves est le plus important est à l'étude. Des concertations/consultations sont en cours. Principale difficulté : trouver des emplacements sécurisés

Démarchage abusif

La Mairie a relayé auprès des commerçants et artisans la mise en garde, de la Préfecture, contre le démarchage abusif pratiqué par des sociétés prétendant intervenir dans le cadre de la mise en accessibilité.

SDIS

Le Colonel Deregnacourt, nouveau Directeur du SDIS, accompagné d'officiers du commandement de Bourg-en-Bresse, est venu rencontrer la Municipalité le 24 mai.

Tour d'horizon général et échanges sur les missions et activités du SDIS sur notre territoire.

Plan vélo 01

Les services du Département viennent de publier le plan vélo 01.

Y est mentionné que le Département encourage la réalisation du tronçon manquant de la Via-Rhône entre Groslée et Sault-Brenaz.

Panneaux signalétiques CCPA

Les services de la CCPA vont procéder à la pose de panneaux signalétiques à l'entrée des nouveaux territoires rattachés à la communauté de communes historique.

La commune de Lhuis est concernée par les entrées venant de Groslée-Saint-Benoît (RD79 et RD10a)

Vandalisme

Un habitant de Rix informe la municipalité d'acte de vandalisme sur les clôtures de sa propriété longeant le Rhône. La situation sera étudiée avec les parties concernées.

Stationnement gênant

Des usagers empruntant la route d'Innimond alertent sur les risques découlant de stationnement gênant par des véhicules dans la zone la plus resserrée. Une démarche auprès des propriétaires des véhicules concernés a été menée par la Municipalité. Si le stationnement gênant devait persister il y aurait lieu d'envisager d'autres mesures.

X - DIVERS

Trail SO BUGEY du 21 mai 2017

Cette manifestation sportive organisée par l'équipe du Bureau d'Informations Touristiques de Lhuis rattaché à l'OT Pays du Bugey Plaine de l'Ain, a été une très belle réussite avec 700 participants sur les différents parcours. Un grand bravo aux organisateurs et aux 90 bénévoles.

Organisation de la Vogue du 15 août par le Comité des Fêtes

Après les échanges par courrier, une première réunion de concertation sera organisée.

Tour du Valromey

Le Tour du Valromey passera à Lhuis le 14 juillet : départ réel au passage vers la supérette Proxi, vers 13h30, après un parcours neutralisé depuis Serrières de Briord.

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain participe au financement de cette épreuve sportive.

Jobs d'été

Pour suppléer l'absence d'employés communaux pendant leurs congés annuels, la commune propose un job d'été pour la période de juillet-août pour des tâches d'entretien général.

Visite du site de Creys-Mavile

L'association « les Amis du Pays de Lhuis » organisatrice de la foire de Lhuis informe, que dans le cadre de leur partenariat avec EDF CREYS MALVILLE, une visite du site de Creys-Malville est prévue le samedi 22 juillet. Inscriptions à transmettre, avant le 20 juin à : foiredelhuis@gmail.com

La Banque Alimentaire remercie la commune pour la subvention versée en 2017.

Séance levée à 22h45

Compte rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Informations générales

L'association SEIN VULBAS EN ROSE informe qu'elle étend son action par la création d'une structure proposant des activités adaptées et de soins de supports à toute personne touchée par le cancer, en cours de traitement ou en rémission, ainsi qu'aux proches.

Cette structure, implantée à Saint-Vulbas, souhaite pouvoir répondre aux besoins des habitants des communes du canton de Lagnieu.

Contacts :

- www.seinvulbasenrose.fr
 - Mairie de Saint-Vulbas – Tél 04.74.61.52.09
 - contact@seinvulbasenrose.fr
-

Fortes chaleur et canicule : des dépliants d'informations sur les risques liés aux fortes chaleurs et à la canicule seront mis à disposition du public en mairie.

Ces documents sont consultables sur le site :

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/canicule/outils.asp>